

Nous avons, au bureau de Washington, des représentants sur place des divisions du ministère qu'intéressent directement les priorités établies aux États-Unis.

Afin d'éviter le double emploi, nous avons pris des dispositions en vue d'utiliser les services des fonctionnaires du commerce à Londres, à Saint-Jean (T.-N.) et à Vancouver (C.-B.), ainsi que les aménagements de ce ministère. Nous avons pensé que les fonctions des deux ministères étaient assez étroitement reliées pour prendre de telles dispositions et qu'il était inutile, en ce moment, de constituer des bureaux distincts pour chacun d'eux.

Pour passer à quelques-uns des problèmes que nous avons à résoudre, je crois qu'il vaut mieux commencer par la question qui se pose d'abord à l'égard de la grande variété de choses que requièrent, de nos jours, les trois armes. Devons-nous produire ce matériel au Canada ou l'obtenir d'autres sources? Dans bien des cas, il n'a pas été facile de prendre des décisions. Il y a tant de facteurs à considérer! Vous le savez, il a été décidé que nous allons adopter la norme américaine d'équipement pour nos armées. Cela veut dire, dans bien des cas, qu'avant de décider de produire, nous devons obtenir des États-Unis des droits de fabrication, ainsi que des plans, devis et listes de matériel. Il nous faut souvent aussi obtenir des permis spéciaux de sécurité pour que les fonctionnaires du ministère ou des industriels canadiens puissent visiter les usines américaines et étudier sur place les problèmes que posent certaines fabrications. Nous avons constaté au début qu'il fallait beaucoup de temps pour obtenir les droits nécessaires de fabrication, ainsi que les devis et l'accès aux centres de production. Il y a naturellement des raisons à cet état de choses. Il s'agit de brevets de l'industrie privée aussi bien que du gouvernement. Certain matériel de haute valeur doit être suffisamment protégé du point de vue sécurité. Je suis toutefois convaincu que nous avons maintenant établi avec les États-Unis certaines méthodes qui faciliteront et hâteront l'obtention des droits et des renseignements qu'il nous faut.

Un autre élément qui entre en jeu, c'est la faible quantité de matériel militaire et autre dont nous avons besoin. Il ne serait donc pas pratique de fabriquer ces articles au Canada uniquement pour répondre à nos propres exigences. Parfois, nous estimons que, à cause de circonstances spéciales, notre production serait particulièrement efficace. Dans ces cas-là nous tâchons d'intéresser les États-Unis à nos moyens de production. En vertu de l'accord concernant la collaboration

[Le très hon. M. Howe.]

économique, signé par le Canada et les États-Unis en octobre dernier, nous nous sommes engagés à utiliser au plus grand avantage des deux intéressés l'ensemble des moyens de production des deux pays.

Malgré les besoins restreints du Canada et la rareté de commandes américaines, nous estimons, dans certains cas, qu'il importe d'inaugurer au pays la fabrication de divers articles. Ce qui motive la décision, c'est que si la guerre éclatait, nous aurions immédiatement besoin d'une production intense dans certains domaines; mais ce serait impossible à réaliser à moins que nous n'établissions le noyau de l'entreprise dès maintenant. Cela comporte l'installation partielle de l'outillage, la formation des chefs de la production et l'examen de nouvelles méthodes de fabrication. Quelquefois, afin de faciliter la production, nous avons offert de mettre à la disposition de nos alliés au sein de l'OTAN, sous forme d'aide mutuelle, une proportion de notre rendement. Les frais de production seraient acquittés à l'aide de fonds votés par le Parlement à cette fin. J'ajoute que nous ne leur offrons rien sans que le conseil de la production de défense de l'OTAN nous assure que notre matériel comblerait des besoins réels auxquels la production européenne ne pourrait répondre. Aux pays de l'OTAN, nous offrons, par exemple, parmi les articles tirés de notre production courante, des obusiers de 155 mm. et autres pièces d'artillerie ainsi que des appareils électroniques, comme des appareils de radar.

Voilà pour ce qui est des questions à l'égard desquelles il faut décider ce que nous produirons au pays. Lorsqu'on a décidé de fabriquer un certain modèle d'avion, de navire ou d'armement ou certains autres appareils fort complexes, nous devons prendre les dispositions en vue de fournir les installations nécessaires.

Dans la plupart des cas, il faut réaménager, dans une large mesure, les établissements existants ou en construire de nouveaux, acheter des machines-outils et l'outillage nécessaire à la production, puis calculer les dépenses. Dans certains cas, il faut comme mesure de précaution aménager des installations qui dépassent nos besoins immédiats. Nos décisions en cette matière se fondent sur deux principes fondamentaux. D'abord, si l'industrie fournit elle-même les fonds, nous lui accordons l'avantage de la dépréciation anticipée, afin qu'elle puisse abaisser la valeur de ses immobilisations à un chiffre raisonnable pour le cas où les installations n'étant pas requises aux fins prévues, il faudrait les réaménager.

Je pourrais ajouter, ce qui va de soi, que si l'État veut prendre possession de ces biens